



Guide de candidature 2026



L'Association des professionnels



Parcs régionaux
du Québec

Introduction

Prix Excellence plein air

Chaque année, Aventure Écotourisme Québec (AEQ) et l'Association des parcs régionaux du Québec (Parq) célèbrent l'expertise, la persévérance et les initiatives novatrices de leurs membres au moyen des prix Excellence plein air, qui sont remis lors du congrès AEQ – Parq, le plus grand rassemblement des acteurs du milieu du plein air au Québec.

Recevoir un prix Excellence plein air, c'est :

- Voir son professionnalisme reconnu par ses pairs et par l'industrie touristique.
- Donner un élan à la notoriété de son organisation.
- Voir ses réussites mises en valeur dans les milieux du tourisme d'aventure et du plein air.
- Procurer une source de motivation et de persévérance à son équipe.
- Et bien sûr, recevoir un beau trophée et un prix attrayant offert par nos partenaires!

Catégories de prix

Qui peut déposer une candidature?



Qui peut déposer une candidature?	Aventure Écotourisme Québec	Parq
Produit et service de qualité	✓	
Développement et innovation	✓	
Rayonnement régional		✓
Bonnes pratiques durables et responsables	✓	✓
Bonnes pratiques de gestion des RH	✓	✓
Partenaire d'exception	✓	✓

Date limite pour soumettre une candidature :

Le 31 août à 17 h

Collaboration avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec



Prix excellence tourisme | 2026

Faire d'une pierre deux coups

En déposant votre candidature au Prix excellence Plein air, vous pouvez également choisir de la soumettre aux Prix Excellence tourisme 2026 de l'Alliance de l'industrie touristique dans les catégories suivantes :

Catégories de prix

Développement et innovation – AEQ correspond à Innovation et développement de l'offre - AITQ.

- Budget d'exploitation de moins de 999 999 \$
- Budget d'exploitation de 1 M\$ et plus

Bonnes pratiques durables et responsables AEQ et Parq correspond à Tourisme responsable et durable AITQ.

Bonnes pratiques de gestion des RH AEQ et Parq correspond à Gestion des ressources humaines – Pratique innovante AITQ.

Date limite

Pour être admissibles à cet avantage supplémentaire, les candidatures doivent être soumises à AEQ et Parq **avant le 30 juin 2026**. Une section spécifique à cet effet doit être remplie dans le formulaire de mise en candidature d'AEQ et Parq.

Catégories exclusives aux membres accrédités de



PRIX

Produit et service de qualité



Ce prix est remis à un membre accrédité d'AEQ qui se démarque par la qualité exceptionnelle de son produit et de ses services.

L'organisation incarne le professionnalisme et l'excellence en offrant un encadrement, des infrastructures et de l'équipement qui surpassent les attentes. Son souci de la qualité se reflète dans tous les volets de l'expérience client.

Critères de sélection

- Caractéristiques et objectifs du produit ou du service phare.
- Procédures exemplaires d'encadrement sécuritaire.
- Leadership de l'organisation dans son domaine.
- Unicité de l'expérience, valeur ajoutée offerte aux clients.

» [Formulaire](#)

PRIX

Développement et innovation



Ce prix est remis à un membre accrédité d'AEQ qui se distingue par la réalisation d'un projet novateur qui contribue au développement de l'industrie du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.

Dans le cadre de ce projet, l'organisation sort des sentiers battus et sa créativité est une source d'inspiration et de notoriété pour notre industrie.

Le projet doit avoir été réalisé, sans nécessairement être finalisé, entre le 1er octobre 2025 et le 31 août 2026.

Toute candidature déposée pour ce prix peut également être soumise au prix Innovation et développement de l'offre des Prix Excellence tourisme 2026 de l'Alliance de l'industrie touristique.

Critères de sélection

- Originalité et caractère novateur du projet.
- Contribution au développement de l'industrie du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.
- Retombées, rayonnement et reconnaissance.
- Cohérence du projet avec la mission de l'organisation.

» [Formulaire](#)

PRIX

Bonnes pratiques durables et responsables



Ce prix est remis à un membre accrédité d'AEQ qui se démarque par son engagement envers de bonnes pratiques durables et responsables.

Le projet réalisé s'inscrit dans une démarche structurée de développement durable et l'entreprise se démarque par des pratiques ayant des retombées positives sur son milieu.

Le projet doit avoir été réalisé, sans nécessairement être finalisé, entre le 1er octobre 2025 et le 31 août 2026.

Toute candidature déposée pour ce prix peut également être soumise au prix Tourisme responsable et durable des Prix Excellence tourisme 2026 de l'Alliance de l'industrie touristique.

Critères de sélection

- Actions dans un ou des volets du développement durable (environnemental, économique et social).
- Plan d'action en développement durable et indicateurs qui aident l'organisation à mesurer sa progression.
- Adoption de mesures d'accessibilité et d'inclusivité.
- Promotion et sensibilisation de la clientèle.

» [Formulaire](#)



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

La Caisse d'économie solidaire Desjardins remettra des bourses de 3 000 \$ au lauréat et de 1 500 \$ aux finalistes.

**Catégories exclusives aux
membres accrédités de**



**Parcs régionaux
du Québec**

PRIX

Rayonnement régional



Ce prix est remis à un membre accrédité de Parq reconnu pour sa contribution au rayonnement et à la vitalité de sa région.

Par son dynamisme et ses partenariats innovants avec des acteurs de sa région, il génère des retombées économiques en créant des emplois et en attirant une clientèle touristique. Il favorise aussi l'adoption d'un mode de vie physiquement actif en facilitant l'accès à la nature pour la population locale.

Critères de sélection

- Contribution à la notoriété de la région touristique.
- Partenariats régionaux innovants.
- Actions qui ont des répercussions positives sur la vitalité locale (économie, vie sociale, santé, attractivité du milieu de vie...).
- Contribution à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

» Formulaire

PRIX

Bonnes pratiques durables et responsables



Ce prix est remis à un membre accrédité de Parq qui se démarque par son engagement envers de bonnes pratiques durables et responsables.

Le projet réalisé s'inscrit dans une démarche structurée de développement durable et le parc régional se démarque par des pratiques ayant des retombées positives sur son milieu.

Le projet doit avoir été réalisé, sans nécessairement être finalisé, entre le 1er octobre 2025 et le 31 août 2026.

Toute candidature déposée pour ce prix peut également être soumise au prix Tourisme responsable et durable des Prix Excellence tourisme 2026 de l'Alliance de l'industrie touristique.

Critères de sélection

- Actions dans un ou des volets du développement durable (environnemental, économique et social).
- Plan d'action en développement durable et indicateurs qui aident l'organisation à mesurer sa progression.
- Adoption de mesures d'accessibilité et d'inclusivité : le parc facilite l'accès à la nature pour différentes clientèles.
- Promotion et sensibilisation de la clientèle.

» Formulaire



La Caisse d'économie solidaire Desjardins remettra des bourses de 3 000 \$ au lauréat et de 1 500 \$ aux finalistes.

Catégories ouvertes aux membres de



L'Association des professionnels



Parcs régionaux
du Québec

PRIX

Bonnes pratiques de gestion des RH



Ce prix est remis à un membre accrédité d'AEQ ou un membre accrédité de Parq qui se considère comme un employeur de choix et qui s'engage à créer un milieu de travail attrayant.

Par ses bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, l'organisation favorise la rétention de personnel et contribue à l'attractivité des emplois dans les milieux du tourisme d'aventure et du plein air.

Le projet doit avoir été réalisé, sans nécessairement être finalisé, entre le 1er octobre 2025 et le 31 août 2026.

Toute candidature déposée pour ce prix peut également être soumise au prix Gestion des ressources humaines - Pratique innovante des Prix Excellence tourisme 2026 de l'Alliance de l'industrie touristique.

Critères de sélection

- Pratiques novatrices de gestion des ressources humaines.
- Cadre de travail de qualité qui favorise le développement professionnel et personnel.
- Reconnaissance des réalisations du personnel.
- Cohérence avec la mission de l'organisation.

» [Formulaire](#)

PRIX

Partenaire d'exception



Ce prix récompense **un membre associé ou un partenaire** d'AEQ ou de Parq qui a démontré un leadership exceptionnel grâce à son engagement significatif dans un projet contribuant au développement des milieux du tourisme d'aventure et du plein air.

Le projet doit avoir été réalisé, sans nécessairement être finalisé, entre le 1er octobre 2025 et le 31 août 2026.

Critères de sélection

- Nature du projet et retombées pour AEQ ou Parq et leurs membres.
- Implication significative dans le développement des milieux du tourisme d'aventure et du plein air.
- Leadership et notoriété de l'organisme dans ces milieux.

» [Formulaire](#)

Soumettre une candidature



1. Lisez attentivement ce guide de candidature.
2. Remplissez le formulaire en ligne (cliquez sur « [Formulaire](#) » dans la catégorie choisie).
3. Vous pourrez fournir des pièces justificatives dans le formulaire (images, liens, etc.).

Dates importantes, édition 2026

- **Le 30 juin** : Date limite pour soumettre une candidature aux Prix excellence tourisme de l'Alliance, en remplissant le formulaire AEQ-Parq
- **Le 31 août à 17 h** : Date limite pour déposer une candidature
- **Le 15 septembre** : Délibérations du jury
- **Le 18 septembre** : Dévoilement des finalistes par courriel et [en ligne](#)
- **Novembre** : Remise des prix, date et lieu à confirmer.

Règlements



- Tous les documents doivent être envoyés au plus tard le lundi 31 août 2026 à 17 h (la date et l'heure d'envoi du formulaire servent de preuve).
- L'organisation participante est responsable de veiller à la réception du matériel dans les délais prescrits.
- Les organisations candidates doivent être membres en règle d'AEQ ou de Parq. Les partenaires candidats doivent être parties prenantes d'un partenariat avec l'une ou l'autre des associations, ou les deux.
- Une organisation peut soumettre une candidature dans un **maximum de deux (2) catégories.**
- Une organisation ne peut pas déposer une candidature dans une catégorie pour laquelle elle a remporté un prix **l'année précédente.**
- Un projet ne peut être présenté que dans une seule catégorie.
- Lorsqu'une organisation présente une candidature relative à un projet, celui-ci doit avoir été réalisé, sans nécessairement être finalisé, entre le 1er octobre 2025 et le 31 août 2026.
- Un dossier sera considéré comme non admissible si l'organisation est impliquée dans un litige qui est en cours et qui pourrait nuire à la réputation de l'industrie touristique, d'AEQ ou de Parq.
- Les dossiers incomplets ou non conformes à ces règlements ne seront pas soumis au jury.
- Un maximum de trois (3) finalistes par catégorie seront retenus.

Sélection des finalistes et des lauréats



- AEQ et Parq vérifient l'admissibilité de chaque candidature, classent les candidatures dans les catégories appropriées et les soumettent au jury.
- Un minimum de trois candidatures est requis pour qu'une catégorie soit retenue, à défaut de quoi elle est reportée à l'année suivante. Dans ce cas, l'organisation peut soumettre sa candidature à nouveau l'année suivante.
- Le jury choisit trois finalistes par catégorie de prix, mais se réserve le droit d'en sélectionner moins ou plus selon les critères de sélection.
- Le jury détermine les finalistes et les lauréats à l'aide d'une grille d'évaluation et de pointage préparée par AEQ et Parq. Le nombre de points attribués à chaque critère est présenté dans le formulaire de candidature.
- Le jury désigne, parmi les finalistes, un lauréat pour chaque catégorie de prix.
- Les délibérations du jury se font sous la supervision d'un membre de l'équipe de la permanence d'AEQ et de Parq. Cette personne n'intervient aucunement dans le processus décisionnel.

Composition du jury

Le jury est composé de personnes spécialisées en tourisme ou ayant une fine connaissance des milieux du tourisme d'aventure et des parcs régionaux. Pour la catégorie « Bonnes pratiques durables et responsables », une personne représentant la Caisse d'économie solidaire Desjardins participera aussi aux délibérations. Le jury est composé de manière à éviter tout conflit d'intérêts avec les candidats.

10 conseils

pour préparer une candidature de qualité



- 1. Prenez le temps qu'il faut.** Pour commencer, lisez le questionnaire en entier afin de bien cerner les attentes.
- 2. Impliquez votre équipe.** Vos collègues peuvent vous aider à rassembler l'information et à valider vos réponses.
- 3. Organisez l'information.** Regroupez toutes les données pertinentes.
- 4. Allez droit au but.** Formulez des réponses claires et concises qui résument bien votre initiative.
- 5. Appuyez-vous sur des faits.** Aidez le jury à bien comprendre la portée de vos réalisations avec des données, des résultats concrets et des photos.
- 6. Révisez votre dossier attentivement.** Assurez-vous de répondre à toutes les questions, évitez les répétitions et respectez le nombre de mots indiqué.
- 7. Choisissez des images et des documents éloquents,** qui mettent en valeur votre candidature. Vous devez avoir l'autorisation d'utiliser les images fournies.
- 8. Mettez-vous à la place du jury :** Votre dossier sera analysé par des professionnel(le)s des milieux du tourisme et du plein air. Tenez-en compte!
- 9. Mettez sur votre originalité :** Une touche créative peut vous distinguer.
- 10. Exprimez votre fierté!** Les prix Excellence plein air sont une occasion de célébrer vos bons coups. Démontrez que votre organisation est une fière ambassadrice des normes de son association!